ONCES JUDICIAIRES.

TES PAR LE SHERIF.

:0:

ANNONCE JUDICIAIRE.

te de propriété de valeur améliorée dans le Troisième District.

e comme le No 2534 rue Lahar, entre les rues Broad et Dorgenois.

D. Dantagnan vs Joseph E. Dantagnan.

R CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 61,88 Division d'Orléans. No 61,88 En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par le Cour Civile de District de l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques aux portes du Bureau de Encan, situé No 727 rues Baronne, entre les rues Poydras et Diamond, ce dimanche, le 29 avril 1900, à 11 heures du matin, de la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, situé en la ville d'Orléans, No 2534 rue Lahar, entre les rues Broad et Dorgenois, ayant 25 pieds de front sur la rue Lahar sur une profondeur de 120 pieds, et borné par le lot No 2533 appartenant à Mme Ida Bernard, et le lot No 2535 appartenant à Mme Ida Bernard, tel que ce lot est représenté sur le plan de Paul Leonard, ingénieur, en date du 12 février 1900, et enregistré au Bureau des Transferts, folio 581.

Ladite propriété sera vendue sur les termes suivants:

Un tiers comptant, et la balance payable en un, deux et trois ans, avec intérêt à 8 pour cent par an, payable par moitié, par billets à ordre endossés en blanc et garantis par hypothèque et lien de vendeur, avec reconnaissance judiciaire, et les autres stipulations usuelles pour garantir le paiement des billets de semblable nature. Les taxes de l'année courante seront payées par l'acquéreur. Sur la confirmation de la vente par la Cour, le Receveur exécutera un acte de vente à l'acquéreur, aux frais de ce dernier, devant notaire, et sera tenu de payer le droit de transfert dans les trois jours de la date de la vente.

Le Receveur se réserve le droit de faire de nouveau, aux risques et frais de l'acquéreur, la vente de la propriété ci-dessus, si l'acquéreur ne se conforme pas à ses obligations.

Pour plus ample renseignements, s'adresser au Receveur, ou au soussigné.

J. L. ONORATO,
Receveur.

Bureau: 827 rue Gravier.

N. B.—Par un décret amendé, daté 20 avril 1900, le taux d'intérêt sur les paiements différés est fixé à 6 pour cent.

8 avril—8 11 18 24—mai 1 8 18 15 16 17

Harry H. Hodgson.

:0:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 2118 rue Septième.

Terrain 27' 3" 2''' x 100'.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, Bureau, No 732 rue Commune, MERCREDI, le 16 mai 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 9 avril 1900, docket No 58,440 pour le compte de la succession de Richard Wilson et femme aux enchères publiques il sera vendu:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 807, borne par les rues Septième, Franklin, Harmony et Saratoga, et mesurant 27' 3" et 2''' de face à la rue Septième sur une profondeur de 100 entre lignes parallèles, connu comme lot No 16.

Les améliorations consistent d'une résidence en bois connue par le No 2118 rue Septième.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de un et deux ans 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumant en plus les taxes due pour 1900 et devant faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Actes de vente, incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jeff. C. Wenck, notaire.

12 avril—12 21 28—mai 5 12 13 16

Jacob A. Reinach.

:0:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété cottage simple et double, à Alger.

Succession d'Auguste Brown et femme.

No 61,168—Cour Civile de District, Div. E.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur, — Bureaux 636 Place Commerciale — JEUDI, le 24 mai 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans l'affaire ci dessus intitulée, le 12 avril 1900, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No 22 de l'ilet No 4 maintenant No 81 borné par les rues Vallette, Elysa, Olivier et Alix, conformément au plan de A. D'Hémécourt, le 18 avril 1853 et mesurant 30 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Vallette, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne du lot No 21 de 120 pieds 7 pouces et 4 lignes et sur la ligne du lot No 23 de 123 pieds 2 pouces et 3 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage simple connu par le No 421 rue Vallette.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes es bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Cinquième District de cette ville, désigné comme lot No 15, maintenant No 17 de l'ilet No 19 maintenant No 17, conformément au plan de A. D'Hémécourt, voyer, le 18 mars 1842 borné par les rues Barthelemy, [maintenant Bermuda], Lavergne, Pierre, (maintenant avenue Pelican) et la rue Alex, mesurant en mesure française 30 pieds de face sur la rue Barthélemy (maintenant Bermuda) sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en le cottage double connu comme les Nos 434 et 436 rue Bermuda.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumant le paiement des toutes les taxes de cette année 1900 et de faire un dépôt comptant de 10 pour cent du prix d'achat au moment de la vente. Acte de vente, incluant les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur pardevant Edwin H. Seymour, notaire; et au même moment et endroits et aux mêmes termes et conditions que le ci-dessus, il sera vendu un lot de meubles de maison, outils, 'junk' etc., contenus dans la résidence à l'encoignure de l'avenue Opelousas et de la rue Vallette. Le tout d'après l'inventaire enregistré en cour.

19 avril—19—mai 3 9 16 23 24

Le meilleur
SIROP POUR LA TOUX
DE GELL
Pour la Toux, Rhumes, Bronchites, Coqueluche, maux de gorge.
Prix 50 cents.
En vente dans les pharmacies.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

:0:

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE MASTER COMMISSIONER

Mme Féliciana R. Miles vs New South Building & Loan Association. No 12,810 Cour de Circuit des E.-U. du District Est de la Louisiane.

JEUDI, le 17 mai 1900 commençant à midi, sur les lieux de la New South Building and Loan Association, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, Nos 219-223 rue Baronne, en vertu d'un décret rendu le 6 avril 1900, par l'Hon. Charles Parlange, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis du District Est de la Louisiane, dans l'affaire de Mme Féliciana R. Miles vs New South Building and Loan Association, No 12,810 du dossier de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qu'y s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances, cela appartenant, ou de quelque manière que ce soit appartenant (aussi la moitié indivise, etc.) chaque côté du dit District de cette ville, [illegible] rues Baronne, [illegible] et Coin désigné par [illegible] et six [illegible] plan du même [illegible] dans la marge d'un [illegible] allier à Wilson et [illegible] H. B. Genas, [illegible] le, le 12 février 1840, [illegible] igus et mesurant chacun, [illegible] ne, vingt-six pieds et quatre [illegible] à la rue Baronne et vingt-six pieds [illegible] pouces de largeur dans le fond sur [illegible] profondeurs, à savoir: Le lot No [illegible] urant cent quatre pieds cinq pouces [illegible] gne sur la ligne quie le divise du lot [illegible] re et cent quatre pieds six pouces et [illegible] quarts ligne sur la ligne opposée. Le lot [illegible] mesurant cent neuf pieds sept pouces [illegible] lignes et demie sur la ligne qui le [illegible] du lot No sept; et cent [illegible] pieds six pouces et une [illegible] quarts sur la ligne qui le divise [illegible] semble avec le droit d'usage [illegible] allée ou passage de [illegible] ment du fond dedits lots [illegible] après ledit plan. Ledit lot [illegible] de cent cinq [illegible] tersection des [illegible] d'après l'arpentage fait [illegible] le 27 mai, 1895, et annexé [illegible] pardevant Félix J. Puig, notaire, 1895; la mesure du lot No cinq, d'après l'arpentage, inclut l'allée commune; acquis juillet, 1895, d'après l'acte pardevant Félix J. Puig, notaire, enregistré dans le livre du Bureau des Transferts 155, folio 581. Ladite propriété sera vendue sur les termes suivants:

Un tiers ou plus comptant, et la balance payable en un, deux et trois ans, démontré par des billets à recevoir de l'acquéreur, à son ordre endossés en blanc et garantis par hypothèque et lien de vendeur avec confession de jugement et les autres stipulations usuelles pour garantir le paiement des billets de semblable nature. Toutes les taxes pour l'année courante seront assumées par l'acquéreur. Sur la confirmation de la vente par la Cour le Receveur exécutera un acte de vente à l'acquéreur pardevant un notaire devant être choisi par le Receveur; la dépense dudit acte devant être aux frais de l'acquéreur, en plus de son enchère.

L'heureux acquéreur sera requis au moment de l'adjudication de payer au Receveur Johnson Armstrong, comptant ou en chèque certifié à l'ordre du Receveur à un montant égal à dix pour cent du montant de l'enchère. Des achats de cette intention sont référés au dossier de ladite affaire No 12,810 et spécialement au décret du 6 avril 1900 pour plus amples renseignements.

J. L. ONORATO,
Master Commissioner.

De plus amples renseignements sont donnés au bureau de

J. L. ONORATO,
827 rue Gravier.

N. B.—Par un décret amendé, daté 20 avril 1900, le taux d'intérêt sur les paiements différés est fixé à 6 pour cent.

8 avril—8 11 18 24—mai 1 8 18 15 16 17

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

:0:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage

MARDI, 8 MAI,

D'une propriété de choix et rémunérative du Troisième District, à savoir:

No 1207 rue FELICIANA.

Nos 1242-44 rue CLOUET, coin URQUHART.

No 1131 rue CLOUET.

Nos 1236-38 rue CLOUET, coin URQUHART.

Nos 1128-30 rue CLOUET, coin MARAIS

No 1400 rue CLOUET, coin VILLERE.

No 3112 rue MARAIS, et

Le lot vacant dans l'ilet borné par les rues CLOUET, LOUISA, VILLERE et URQUHART.

Sur l'affaire intitulée: Successions de WILLIAM SILBERNAGEL et ANNA MARIA SILBERNAGEL, Consolidées.

No 30,966—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune—MARDI, le 8 MAI 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 29me jour de mars 1900, et signé le 4me jour d'avril 1900, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Successions de William Silbernagel et Anna Maria Silbernagel, consolidées, No 30,966, du dossier de la susdite cour, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Marais, Féliciana et Urquhart, désigné par le No 21 sur un plan de P. C. Boudousquié, architecte, déposé pour référence en l'étude de Octave Morel, anciennement notaire en cette ville, d'après lequel ledit lot mesure trente et un pieds de face à la rue Féliciana sur cent deux pieds dix pouces et six lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles et est connu comme le numéro municipal 1207 rue Féliciana.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple en bois retiré de la rue, contenant galeries de devant et de côté, quatre chambres, cuve, hangars, etc., grande cour avec allées briquetées, banquette pavée en briques. Revenu, $7.00 par mois.

2° Un autre lot de terre avec améliorations, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite ci-dessus et désigné comme lot No Onze, formant le coin des rues Clouet et Urquhart, mesurant trente-et-un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Clouet sur cent deux pieds dix pouces et six lignes de profondeur et face sur la rue Urquhart, entre lignes parallèles, et est désigné par les numéros municipaux 1242 et 1244 rue Clouet.

Les améliorations consistent en une résidence, buvette et magasin d'épicerie.

La maison est recouverte en ardoises construite en bois et contient épicerie et bar, cinq grandes chambres, grande mansarde, hangars, cuve, etc.

3° Un autre certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situé dans ledit troisième district dans l'ilet borné par les rues St Claude, Marais, Clouet et Louisa, formant le coin des rues Clouet et Marais et mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Clouet sur cent vingt-six pieds onze pouces et une ligne de profondeur et face à la rue Marais et est désigné par le No municipal 1131 rue Clouet.

Les améliorations consistent en un cottage double, en bois, couvert en ardoises, contenant trois chambres de chaque côté, cuves, hangars, etc., allée d'un côté, trottoir pavé en briques et se loue $14 par mois. Dans le fond de la propriété ci-dessus est un petit cottage simple, connu par le No municipal 3112 rue Marais, et se loue $5 par mois, contenant trois chambres, hangar, cuve, etc.

4° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Troisième District et dans l'ilet borné par les rues Clouet, Marais, Féliciana et Urquhart, commençant à une distance de trente et un pieds sept pouces et quatre lignes de coin des rues Clouet et Urquhart et mesure quarante six pieds et six pouces de face à ladite rue Clouet sur cent deux pieds dix pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles étant composé de l'entier du lot No 10 et la moitié contigüe au dit lot No 10, du lot No 9 aussi désigné sur un plan de Paul C. Boudousquié, architecte, et déposé en l'étude de Octave Morel, anciennement notaire en cette ville et aussi sur un devis fait par Louis H. Pilié, voyer, daté le 23 mars 1873, dont une copie est annexée à un acte d'achat de ladite propriété par D. Amerland de Julius Fulda, pardevant William J. Castell, ancien notaire, le 27 juin 1874. Et ladite propriété est désignée par les Nos municipaux 1236 et 1238 rue Clouet:

Les améliorations consistant en deux jolis cottages simples en bois, couverts en ardoises, contenant chacun quatre chambres, citernes, hangars, allées pavées, banquette en briques, et loués à raison de $7 par mois chacun.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans ledit Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Marais, St-Claude et Féliciana, désigné par le No cinq dans l'ilet No douze, formant l'encoignure des rues Clouet et Marais, et mesurant trente et un pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Clouet sur cent dix sept pieds dix pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue Marais. Ladite propriété est désignée par les Nos municipaux 1128 et 1130 rue Clouet.

Les améliorations consistent en un joli cottage double en bois couvert en ardoises et contenant de chaque côté quatre chambres, citernes, hangars, etc., allée sur un côté et loué pour $14 par mois.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Girod ou Villeré, Féliciana et St. Jean Baptiste ou Robertson, désigné par la lettre A, sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 23 août 1881; ledit lot formant l'encoignure des rues Clouet et Villeré, et mesurant trente-et-un pieds de face à la rue Clouet sur cinquante deux pieds de profondeur et façade à la rue Girod ou Villeré, et ladite propriété est désignée par le No municipal 1400 rue Clouet.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, contenant de chaque côté trois chambres citerne, etc.

7° Un certain lot vacant de terre, ensemble avec tous les droits, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Louisa, Villeré et Urquhart, désigné comme lot No vingt-six, sur un plan dressé par L. J. Pilié, daté le 17 mai 1833, déposé en l'étude de C. Pollock, ancien notaire en cette ville; ledit lot ayant, en mesure anglaise, trente et un pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent dix sept pieds dix pouces et quatre lignes.

Termes et conditions—Une moitié ou plus ou le tout comptant, la balance, s'il y en a, en un, ou un et deux ans, à huit pour cent par an d'intérêt, garanti par des billets des acquéreurs, portant hypothèque et lien de vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat est requis et doit être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les taxes pour l'année 1900, incluant les timbres du revenu des Etats Unis, aux frais des acquéreurs. Actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

FRANK ZENGEL, avocat.

7 avril—7 8 14 15 21 22 28 29—mai 5 6 7 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 8 MAI.

JOLI COTTAGE SIMPLE, ETC., No 3605 rue Marais.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune,—MARDI, le 8 mai 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs) Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et en obéissance d'un ordre issu, daté et signé le 2 avril 1900, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée succession de Analse Hugnon, défunte femme de Octave Bosso, No 61,676 du dossier de la susdite Cour, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 476, borné par les rues Marais, Congress, Urquhart et Indépendance, désigné par la lettre A sur un devis de O. Lucas Lewis, député voyer, d'après lequel dit devis ladite portion de terre commence à une distance de 32' 11" 2''' de l'encoignure Congress et Marais et mesure trente-cinq pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue Marais sur cent dix pieds entre lignes parallèles, etc.

Conditions—Comptant, etc.

Louis A. Richards.

:0:

prennent un joli cottage simple avec que que quatre chambres, étable contenant environ huit stalles, cuve, hangar, etc.

Termes et Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cen sur le montant de son enchère au moment de l'adjudication et devant assumer le paiement des taxes de 1900, acte de vente incluant les timbres de guerre, devant être passé pardevant F. D. Cherbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

V. FOULON, Avocat.

7 avril—7 8 14 15 21 22 28 29—mai 5 6 7 8

Stroudback & Stern.

:0:

ANNONCE JUDICIAIRE

Excellente et Bien Située

Résidence en Briques,

à Trois Etages

A DE FACILES CONDITIONS,

Près du centre des affaires, et à proximité du dépôt du I. C. R. R.,

No 841 rue Baronne, entre l'avenue Howard et la rue Julie.

Jacob Adler et als. vs Julius Adler et als.

No 61,477—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — JEUDI le 3 mai 1900 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières (No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 19 mars 1900 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rue Baronne, Dryades, Julie et Delord, désigné comme lot No 82, sur un plan dressé par L. Sarrl, voyer, le 29 mars 1840, et déposé pour référence en l'étude de Louis T. Caire, autrefois un notaire en cette ville, lequel dit lot mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Baronne, sur cent quarante sept pieds deux pouces de profondeur, et vingt-quatre pieds de largeur dans le fond, borné sur un côté par le lot No 81 et de l'autre côté par le lot No 83, et dans le fond par une allée commune, pour l'usage commun dudit lot et autres, d'après ledit plan.

Les améliorations consistent en une bâtisse à trois étages, située No 841 rue Baronne, et contenant au rez-de-chaussée, entrée vestibule, vaste vestibule, salons doubles, salle à manger, galerie dans le fond, office, cuisine, chambre de réserve, escalier au fond du vestibule, cour pavée en pierres plates, à citerne, hydrant, est couverte en ardoises, hangars pour charbon et bois etc., la cour est entourée de grands murs en briques, —réservoir dans la mansarde pour la chambre à bain. Les premier et deuxième étages contenant vestibules, galeries sur la façade et dans le fond, chambres de toilette, latrines avec sièges doubles, chambre à bain, chambre pour malles et neuf grandes chambres, etc.; manteaux de cheminées en marbre dans toutes les chambres des premier et deuxième étages; tous les murs sont élégamment peints, le gaz partout; la maison est substantiellement construite et est en bon état. Le lot s'ouvre dans le fond sur une allée commune de vingt-cinq pieds.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant, et la balance en un crédit de un, deux, trois et quatre ans, en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant six pour cent par an d'intérêt, et garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénando, le transfert de l'assurance, etc. et l'acquéreur assumant les taxes de 1900 en plus et au-dessus du montant de son enchère, aussi bien que le paiement des timbres du revenu Intérieur des Etats-Unis nécessaire sur la vente.

Acte de vente pardevant Hunter C. Leake, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 mars—31—av 1 8 19 26 29—mai 3

Splendide Epicerie

d'encoignure avec résidence contigue,

Susceptible d'un revenu splendide au coin dee rues Bienville et Derbigny.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI 3 mai 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique—

La splendide propriété coin Bienville et Derbigny, comprenant une maison double à deux étages, en bois, avec toit en ardoises, subdivisée comme il suit:

a Le côté du coin Bienville et Derbigny contient au rez-de-chaussée épicerie, bar, deux chambres, corridor dans le fond (avec escaliers), cuve hangar, etc.

Premier étage a grande vérandah devant et sur le côté, corridor, six chambres, etc.

b L'autre côté sert de résidence et contient au rez de chaussée, corridor, 5 chambres, cuve, etc. Le premier étage a une grande vérandah de devant, corridor et 5 chambres.

c Dans le fond du lot est une bâtisse simple en bois, à deux étages, contenant quatre chambres, etc., sur chaque étage, avec galerie de côté au premier.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un, deux et trois ans, avec 7 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1900 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente et tous les timbres du Revenu aux frais de l'acquéreur pardevant W. O. Hart, notaire.

15 avril—15 22 29

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Meubles de Maison, Chevaux, Mulets et Wagons.

James B. Ward vs Matthew Ward et als.

No 61,814—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur, bureau 138 rue Carondelet, VENDREDI, 11 mai à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 11 avril 1900, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée les effets suivants, sur les lieux, Nos 2425 et 2427 rue Melpomène, entre les rues Howard et Freret et No 1412 rue Freret:

Un lot de meubles de maison, un lot d'argenterie ou de plaqué, 11 chevaux, 6 mulets, 12 jeux de harnais, 9 wagons à déménagement, jumper, buggy et 5 wagons, le tout d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

PARKERSON & TOBIN,
JOHN BASSICH,
avocats.

27 av—27 28 29 30—mai 6 à date

Spear & Escoffier.

:0:

ANNONCE JUDICIAIRE

PIANO, MEUBLES, ETC.

Succession de Mme Omer J. Saser.

No 61,383—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR et ESCOFFIER.—Placide J. Speer, encanteur Bureau 812 rue Commune, LUNDI, 30 avril 1900, à 10:30 A. M., il sera vendu rue Dumaine, entre les rues Lopez et Bénédict, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred De King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté le 16 avril 1900, au compte de ladite succession.

Un piano droit, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VENTES A L'ENCAN.

E. Curtis.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 46,375—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

VENTE IMPORTANTE

—DE—

DIAMANTS

Succession de Helen C. Haley.

PAR E. CURTIS, ENCANTEUR, Bureau Nos 225, 227 et 229 rue Baronne—

EN VERTU D'UN ORDRE DE LA COUR Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 24 avril 1900, et à moi adressé, je procéderai de vendre le—

MERCREDI 9 MAI,

A MIDI,

A LA BOURSE DE CURTIS,

225, 227 et 229 rue Baronne.

Un Lot de Propriété Mobilières,

CONSISTANT PRINCIPALEMENT DE

DIAMANTS ET JOAILLERIES,

D'après l'inventaire enregistré.

CONDITION—COMPTANT.

Les examens sont autorisés à la Bourse les 3 et 9 mai, entre midi et 2 heures P. M.

E. CURTIS, Encanteur.

HENRY CHIAPELLA, avocat de la succession.

26 avril—26 29—mai 1 7 8 9

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu et Installations, etc.,

D'une Epicerie et Buvette, en Bloc.

Mme Amanda Van Wickle Devereux vs Fred. Griese, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 61,842—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et par consentement des parties, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le MERCREDI, 2 mai 1900, à 10:30 A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local, No 1432 rue du Canal:

Le contenu en entier et installations, etc., de l'épicerie et buvette contenus dans ledit local, incluant Cash Register, Coffre-fort en fer, Eventails Electriques, d'après inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Denegre, Blair et Denegre, avocats pour la plaignante.

28 av—28 au 2 mai inc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu de restaurant et buvette, bail et droit d'occupation.

André W. Séguin vs Robert D. Lamson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 61,627—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, le 30 avril 1900, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

I La propriété mobilière et effets du restaurant et bar contenus dans la propriété No 1546 et 1548 rue Douane (contenu des chambres de devant et de derrière au rez-de-chaussée excepté) d'après inventaire.

II. Le terme courant du bail de ladite propriété Nos 1546 et 1548 rue Douane, ledit bail expirant le 28 février 1901 et le loyer étant de $70 par mois, payable tous les mois.

Et en cas où la vente dudit bail ferait défaut alors il sera offert en vente.

III Le droit d'occupation de ladite propriété de la date de la vente jusqu'au 28 février 1901

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Jas. D. Seguin, avocat pour le plaignant.

19 avril—19 24 28 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison de valeur, etc.

D. Sinclair vs Walter Shannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 61,534—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 30 avril 1900 à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres,

Un lot de meubles de maison assortis, effets mobiliers, etc., d'après inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

J. C. Gilmore, avocat pour le plaignant.

18 avril—18 25 30

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de George D. Thibaut.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 60,083—Division B Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Blanch Post, veuve de Geo. D. Thibaut, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

25 av—25 29—mai 4

Succession de Jos. Stagno.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 60,829—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Frank Stagno, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN
Greffier.

21 avril—21 25 30

Succession de Ollof Olsen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 61,995—Division D—Attendu que Mme Catherine Foster, veuve de Ollof Olsen, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ollof Olsen, décédé intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

21 av—21 25 30

Succession de Hugh O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 61,698—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route.

Trains Vestibules Solides.

	No 2.	No 4
Part—		
De la Nlle-Orléans	7:30 p. m	8:10 a. m
Arrive—		
A Meridian	1:20 a. m	3:00 p. m
A St-Louis	8:25 p. m	
Part—		
De Meridian	1:30 a. m	7:00 a. m
Arrive—		
A Chattanooga	9:45 a. m	3:40 p. m
A Lexington	5:00 p. m	5:00 a. m
A Cincinnati	7:30 p. m	7:45 a. m
Arrive—		
A la Nlle-Orléans	7:30 p. m	
A Chattanooga	9:45 a. m	
A Knoxville	1:10 p m	
A Bristol	5:45 p. m	
A Washington	6:52 a. m	
A Philadelphie	10:15 a. m	
A New York	1:00 p. m	

CHARS Restaurant-Café. Repas à la carte

Wagons-café et buffet sur les trains de New York et Cincinnati servant les repas en route.

Le train No 2 a des chars-dortoirs Pullman pour Cincinnati, aussi des chars-dortoirs Pullman pour New York via le chemin de fer Chattanooga, Bristol, Lynchburg, Washington et Pennsylvanie, donnant ainsi à nos clients le bénéfice du terminus de la Pennsylvanie et des bacs du bant de la ville; aussi des chars-dortoirs Pullman pour St-Louis via Meridian et M. et O.

Le tram pour la Rivière aux Perles et les points de l'Est Louisiane quitteront la Nouvelle-Orléans tous les jours, le dimanche excepté, à 8:10 a. m. et 4 p. m.; Au retour, arriveront à 8:05 a. m. et 7:45 p. m.

Bureau à New York: 398 Broadway.

Bureau des billets en ville: 211 rue St-Charles.

J. R. WELL, C. P. A.
J. L. BOYD, D. P. A.
E. J. ANDERSON, Asst. G. P. A.
GEO. H. SMITH, Gen. Pass. Agt.

23 juin—

LOUISVILLE & NASHVILLE.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT

No.	Arrivées	No.	Departs
3 fast mail	7:40 am	6 fast line	7:55 am
1 fast line	7:10 pm	4 limited	11:15 am
5 limited	8:30 pm	2 fast m'l	7:45 pm
7 Coast tous les jours dim ex	8:55pm	8 Coast tous les jours (dim ex)	4:00 pm
9 Dim Exc	9:30 pm	10 Dim Exc	8:05am

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix